

Les structures de pendaison en Provence médiévale et moderne.

Premières investigations interdisciplinaires¹

Mathieu Vivas, Post doctorant Laboratoire des Sciences Archéologiques de Bordeaux (LaScArBx)
Institut *Ausonius*, UMR 5607 CNRS Université Bordeaux Montaigne

Toponymie, cartes et cadastres anciens : à la recherche des structures de pendaison en Provence

La toponymie est une science délicate sur laquelle des chercheurs formulent des mises en garde que nous partageons². La démarche permet toutefois d'initier la recherche depuis son bureau et d'établir ainsi une première liste de sites potentiels. Conscients des limites de cette approche, Fabrice Mauclair et Anne Crola s'en sont servi pour démarrer leurs travaux sur les espaces de la justice pénale, le premier en Indre-et-Loire³, la seconde en Dordogne⁴. Ces deux chercheurs ont pris en compte les toponymes rappelant les anciens lieux d'exécution comme : *Justice(s)*, *Gibet(s)*, *Fourche(s)*, *Pilier(s)*, *Étrangloir(s)*, *Potence(s)*, *Échafaud(s)*,

Échelle(s), *Poteau(x)* et *Pilori (s)*. Augmentés par une étude des sources textuelles conservées dans les fonds privés et publics, doublés d'une prospection pédestre, ces travaux offrent aujourd'hui des résultats indéniables et des perspectives archéologiques certaines⁵.

¹ Cet article est le résultat d'une recherche effectuée dans le cadre du LabEx Sciences Archéologiques de Bordeaux, programme financé par l'ANR – n°ANR-10-LABX-52.

² Voir, par exemple, Zadora-Rio É. (2001) : « Archéologie et toponymie : le divorce », dans *Les Petits Cahiers d'Anatole*, n° 8, Tours, 05/12/2001 [En ligne : http://citeres.univ-tours.fr/doc/lat/pecada/F2_8.pdf].

³ Mauclair F. (2014) : « Justice(s), fourche(s), pilori(s)... : les anciens lieux d'exécution et d'exposition dans les toponymes en Indre-et-Loire », *Bulletin de l'Académie des Arts et Belles Lettres de Touraine*, 27, p. 52 ; Mauclair F. (2016) : « Un objet d'histoire (presque) introuvable : les fourches patibulaires dans les sources tourangelles (XIII^e-XVIII^e siècle », dans Charageat M. & Vivas M. (dir.) (2016) : *Les fourches patibulaires du Moyen Âge à l'époque Moderne. Approche interdisciplinaire, Actes du colloque international tenu à Bordeaux (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine) les 23-24 janvier 2014*, [En ligne : <http://criminocorpus.revues.org/3024>].

⁴ Crola A. (à paraître 2018) : « Les fourches patibulaires en Dordogne. États des lieux et premières pistes de réflexions archéologiques sur la justice médiévale et moderne », dans Vivas M. (dir.) (à paraître 2018) : *(Re)lecture archéologique de la justice en Europe médiévale et moderne, Actes du colloque international et interdisciplinaire tenu à l'archéopôle d'Aquitaine les 8-10 février 2017*, Pessac (éditions *Ausonius*, collection *Scripta Mediaevalia*) ; Crola A. (2017) : *Potences, gibets et fourches patibulaires en Dordogne du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Master II sous la direction d'I. Cartron et M. Vivas, Université Bordeaux Montaigne.

⁵ L'un des plus beaux exemples est celui des fourches patibulaires du duché-pairie de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire). Placées sur les cartes anciennes, nommées dans les sources écrites, les 4 piliers de ces fourches patibulaires ont été repérés en prospection pédestre l'année dernière. Des sondages archéologiques sont prévus pour la fin de cette année. Sur ce site, voir : Blanchard P., Gautier M., Mauclair F. (à paraître 2018) : « Les fourches patibulaires médiévales et modernes en Touraine » dans Vivas M. (dir.) (à paraître 2018) : *(Re)lecture archéologique de la justice en Europe médiévale et moderne, Actes du colloque international et interdisciplinaire tenu à l'archéopôle d'Aquitaine les 8-10 février 2017*, Pessac (éditions *Ausonius*, collection *Scripta Mediaevalia*).

La même méthode a été appliquée à la Provence. Nous avons cependant recentré notre recherche sur les toponymes évoquant la pendaison, *i.e.* fourche(s), pilier(s), potence(s), *etc.* Nous restons toutefois lucide et savons que la recherche doit également envisager les lieux d'exécution qui ne portent pas un toponyme rappelant leur fonction. Si ce premier recensement gagne indéniablement à être étoffé, nous avons pour le moment relevé 36 occurrences [fig. 1a et 1b].

Fig. 1a : Toponymes rappelant d'anciens lieux de pendaison (d'après le moteur de recherche de geoportail.com)		
Ville / village / lieu-dit	Code postal	Toponyme l.d. = lieu- dit
Alpes de Haute-Provence (04)		
Digne-les-Bains	04000	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Manosque	04100	<i>Le pilon</i> (l.d.)
Saint-André-les-Alpes	04170	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Thorame-Basse	04170	<i>Le pilon</i> (l.d.)
Majastres	04270	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Niozelles	04300	<i>Les potences</i> (l.d.)
Tartonne	04330	<i>Le Pilon</i> (l.d.)
Castellard-Mélan	04380	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Uvernet-Fours	04400	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Saint-Jurs	04410	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Riez	04500	<i>Le Pilon</i> (l.d.)
La Brillanne	04700	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Hautes-Alpes (05)		
Briançon	05100	<i>Le Pilon</i> (l.d.)
La Saulce	05119	<i>Les pilles</i> (l.d.)
Saint-Martin-de-Queyrières	05120	<i>Serre de Fourches</i> (l.d.)
Tallard	05130	<i>Serre de Fourches</i> (l.d.)
Laragne-Montéglin	05300	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Saint-Pierre Avez	05300	<i>Serre de Fourches</i> (l.d.)
Châteauneuf-d'Ozé	05400	<i>Serre de Fourches</i> (l.d.)
La Motte-en-Champsaur	05500	<i>Gibet</i> (l.d.)
La Pierre	05700	<i>Serre de Fourches</i> (l.d.)
Alpes-Maritimes (06)		
Èze	06360	<i>Plateau de la Justice</i> (l.d.)
Cabris	06530	<i>Le pilon du Ribas</i> (l.d.)
Saint-Césaire-sur-Siagne	06530	<i>Les Fourches</i> (l.d.)
Bouches-du-Rhône (13)		
Puy-Loubier	13114	<i>Fourches</i> (avenue)

Châteaurenard	13160	<i>Justice</i> (l.d.)
Les Pennes-Mirabeau	13170	<i>Le pilon</i> (l.d.)
Gignac-la-Nerthe	13180	<i>Les piles</i> (l.d.)
Arles	13200	<i>Les Fourches</i> (l.d. / rue / chemin)
Châteauneuf-les-Martigues	13220	<i>Les Fourques</i> (l.d.)
Sénas	13560	<i>Les Fourques</i> (l.d.)
La-Fare-les-Oliviers	13580	<i>Le Pilon</i> (l.d.)
Meyrargues	13650	<i>Fourches</i> (le coteau des)
Saint-Mitre-les-Remparts	13920	<i>Les Fourques</i> (l.d.)
Var (83)		
Draguignan	83300	<i>Les fourches</i> (l.d. / chemin)
Lorgues	83510	<i>Les fourques</i> (l.d. / chemin)
Figanières	83830	<i>Les fourches</i> (l.d.)



Fig. 1b



Fig. 2

Certains toponymes sont présents sur la carte dite de Cassini, comme par exemple le lieu-dit « *Les fourches* » à l'Ouest de Saint-Pierre-Avez (Hautes-Alpes) [fig. 2]. Pour ce cas, il reste difficile d'aller plus loin dans l'interprétation ; seule une investigation plus approfondie dans les sources écrites et sur le terrain le permettrait.



Fig. 3

D'autres exemples sont plus probants, comme par exemple le lieu-dit *Les fourques* à Lorgues (Var). Noté aujourd'hui par l'IGN, la carte dite de Cassini place à cet endroit le symbole d'un gibet à deux piliers [fig. 3]. Si cette représentation prouve qu'il existait une structure de pendaison à Lorgues au XVIII^e siècle, l'étude

des sources d'archives fait remonter sa fondation au Moyen Âge (voir *infra* partie 3). C'est également le cas pour le *Plateau de la Justice* situé à l'ouest d'Èze (Alpes-Maritimes). Mentionné sur la carte IGN actuelle, le toponyme apparaît sur la carte du XVIII^e siècle sous la forme d'une



Fig. 4

potence et s'avère être encore aujourd'hui en élévation [Fig. 4]. Si certains lieux de pendaison ont disparu, certains étaient encore en élévation au XIX^e siècle, comme celui de Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes) où le cadastre de 1835 signale sur la parcelle 134 les « piliers des



Fig. 5

fourches » [Fig. 5]. Quelques structures de pendaison ont également traversé les âges et sont encore aujourd'hui partiellement dressées, comme par exemple les fourches de Draguignan (Var) (voir *infra*), de Peille (Alpes-Maritimes) et de La Turbie (Alpes-Maritimes), seul vestige patibulaire à être classé monument historique depuis 1944 [fig. 6].



Fig.6

Chacun des toponymes recensés nécessite une recherche complémentaire dans la documentation écrite. Ainsi, à Meyrargues, le toponyme *le coteau des fourches* semble trouver une correspondance dans les archives : une sentence arbitrale du 13 juin 1285 mentionne en effet que Hugues de Baux, seigneur de Meyrargues, a le droit de faire dresser des fourches patibulaires sur son territoire⁶. Afin de prolonger la réflexion sur les structures de pendaison, qu'il s'agisse du Moyen Âge ou de l'Époque moderne, l'investigation doit se poursuivre dans les fonds d'archives privés et publics.

Iconographie

Fig. 1a : Toponymes rappelant d'anciens lieux de pendaison (Recensement réalisé à partir du moteur de recherche de geoportail.com)

Fig. 1b : Carte des toponymes rappelant d'anciens lieux de pendaison (© M. Vivas)

Fig. 2 : Carte dite de Cassini – 136^e et 125^e feuilles – Lieu-dit *Les Fourches* à l'Ouest de Saint-Pierre-Avez (Hautes-Alpes) (© cassini.ehess.fr)

Fig. 3 : Carte dite de Cassini – 154^e feuille – Les fourches patibulaires de Lorgues (Var) (© cassini.ehess.fr)

Fig. 4 : Carte dite de Cassini – 147^e feuille – *Justice d'Èze* (Alpes-Maritimes) (© cassini.ehess.fr)

Fig. 5 : Cadastre de 1835 – Saint-Paul-de-Vence – Section A (© A.D. 06, 25FI 128/1/A)

Fig. 6 : Fourches patibulaires de la Turbie (Alpes-Maritimes) (© F. Thurel, DRAC PACA, 1997, n° 04063156ZA)

⁶ A.D. 13, B 350. Cité dans Barthélemy L. (1882) : *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, p. XXVIII et 189.